

Mardi 29 juin 2021

Note aux rédactions

Réfection de l'étanchéité du pont SNCF (OA 5264) sur la RD934 Commune de Landrecies

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

A compter du lundi 5 juillet 2021 et pour une durée de 6 semaines (sous réserve des conditions climatiques), le Département du Nord réalisera des travaux de réfection de l'étanchéité sur le pont SNCF, situé sur la RD934, sur la commune de Landrecies.

Les travaux consisteront en la démolition de la chaussée et des trottoirs, la réparation des différentes structures de l'ouvrage pour procéder à la réfection de l'étanchéité de l'ouvrage. La reconstruction de la chaussée et des trottoirs interviendra ensuite avec notamment la pose d'un nouvel enrobé.

Ils permettront d'assurer la pérennité de l'ouvrage qui subit des infiltrations d'eau au travers de son tablier.

Organisation des travaux

L'ensemble des travaux sur l'ouvrage sera réalisé sous coupure de circulation avec la mise en place d'une déviation.

Celle-ci empruntera la RD934 « route de Guise » à Landrecies jusqu'à l'interception avec la RD934A « rue de Catillon » à La Groise puis la RD643 « avenue de la Groise » puis traverser Bazuel et le contournement de Le Cateau (RD643), prendre enfin la RD932 vers Englefontaine.

L'accès aux commerces restera possible à pied via l'ouvrage ou en véhicule en empruntant les itinéraires de déviations.

Montant des travaux : 615 000 euros TTC financés par le Département du Nord.

Mise en place des clauses d'insertion :

Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 210 heures prévues.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.